

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SÉANCE PLÉNIÈRE

TRENTE-SIXIÈME SESSION

Mercredi 7 octobre,  
à 10 h 45

Documents officiels

NEW YORK

## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration du commandant Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua .....	559
Déclaration de M. Al-Obeidi (Jamahiriya arabe libyenne)	564
Déclaration de M. Yambala (République centrafricaine) .	568

*Président* : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale va entendre ce matin une déclaration du commandant Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua.

2. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de l'accueillir à l'Organisation des Nations Unies et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

3. Le commandant ORTEGA SAAVEDRA (*interprétation de l'espagnol*) : La mort du président de l'Égypte, Anouar Sadate, est un nouvel événement tragique qui, une fois de plus, met à l'ordre du jour la nécessité de contribuer de toute urgence à la recherche d'une solution authentique des problèmes du Moyen-Orient, afin d'en finir une fois pour toutes avec la violence qui assaille les peuples frères du monde arabe.

4. L'humanité vit des heures vraiment cruciales du fait des graves tensions qui, aujourd'hui plus que jamais, menacent la paix. Le Nicaragua a jugé opportun et nécessaire de présenter à cette assemblée générale, entre autres choses, des propositions concrètes tendant à servir la cause de la paix dans le monde.

5. Nous sommes aujourd'hui porteurs d'une proposition concrète devant permettre de trouver une issue rationnelle à la crise profonde que connaît la région centraméricaine et dont le point névralgique est El Salvador. Telle est la raison principale de notre présence devant cette assemblée et nous sommes convaincus que nous pourrions y trouver la réceptivité qu'exigent les graves circonstances de l'heure.

6. Nous sommes porteurs d'une proposition concrète qui, en Amérique centrale, devrait permettre de contribuer à la lutte pour la paix, au moment précisément où cette paix est mise en danger par l'accélération de la course aux armements dans le monde, où l'on investit des milliards de dollars pour construire et installer des missiles de moyenne portée, des fusées, des bombes à neutrons, etc., et où les progrès obtenus dans les négociations sur la limitation des armes stratégiques, SALT-II, sont gravement affectés par la politique hégémoniste de l'actuelle administration nord-américaine.

7. Nous sommes porteurs d'une proposition concrète qui, en Amérique centrale, devrait contribuer à la lutte pour la paix, au moment où le régime raciste de l'Afrique du Sud envahit l'Angola, où il entreprend des actions de déstabilisation en Zambie, où il envahit le sud du Mozambique, où il entraîne des mercenaires pour agresser le Zimbabwe, tout cela avec l'appui de l'actuelle administration nord-américaine; au moment où la Libye est victime des provocations de la politique nord-américaine, qui est allée jusqu'à abattre deux avions des forces aériennes libyennes qui se trouvaient dans leur propre espace territorial au-dessus du golfe de la Grande Syrte.

8. Nous sommes porteurs d'une proposition concrète qui, en Amérique centrale, favorisera la cause de la paix, à un moment où le Gouvernement d'Israël, fort du plein appui nord-américain, se livre à des actes terroristes contre le peuple palestinien et contre le peuple libanais, assassine des centaines de personnes et bombarde le centre de recherches nucléaires de Tamuz, en Iraq.

9. Nous sommes porteurs d'une proposition concrète qui, en Amérique centrale, favorisera la cause de la paix, à un moment où s'intensifient les vols de reconnaissance nord-américains dans l'espace aérien de la République populaire démocratique de Corée, où l'on maintient le blocus économique, où l'on profère des menaces politiques et militaires, où l'on poursuit l'occupation de Guantanamo, à Cuba; à un moment où le peuple de la Grenade est harcelé et agressé, où est menacée la mise en application des traités relatifs à la zone du canal de Panama<sup>1</sup>, traités pour lesquels le général Omar Torrijos a lutté et a donné sa vie; au moment où l'on bafoue les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'indépendance de la Namibie.

10. Nous sommes porteurs d'une proposition concrète qui, en Amérique centrale, devrait permettre de contribuer à la lutte pour la paix, au moment où les ennemis de la paix font valoir des arguments philosophiques pour justifier leur nature belliqueuse et déclenchent, simultanément, des actes d'agression.

11. C'est pour ces raisons que nous voulons aujourd'hui promouvoir la cause de la paix, en condamnant le régime sud-africain, en nous solidarisant avec les peuples attaqués par ce régime. Nous nous déclarons solidaires des patriotes de la South West Africa People's Organization [SWAPO], représentant unique et légitime du peuple namibien, et nous appuyons les pays de première ligne. Nous nous déclarons solidaires de la Libye, de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant du peuple palestinien et du peuple libanais. Nous sommes solidaires du peuple et du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, du peuple et du Gouvernement de la Grenade, du peuple courageux et déterminé et du Gouvernement de Cuba révolutionnaire. Nous appuyons la lutte du Front Polisario<sup>2</sup>, et la résolution du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, du 20 août 1981, où l'on réaffirme le droit inaliénable du peuple de Porto Rico à la libre détermination et à l'indépendance [A/36/23, chap. I, par. 87]. Nous appuyons le peuple et le Gouvernement de Panama,

le peuple et le Gouvernement du Viet Nam héroïque, et nous rejetons la politique de représailles, de menace et d'emploi de la force contre ce peuple. Nous appuyons les peuples riverains de l'océan Indien qui poursuivent leur lutte pour faire de cette région une zone de paix et obtenir le retrait des diverses flottes militaires qui mouillent dans cette zone. Nous lançons également un appel aux gouvernements et aux peuples frères de l'Iran et de l'Iraq pour qu'ils trouvent dans l'esprit du mouvement des pays non alignés la solution au différend et aux revendications qui les opposent.

12. Enfin, nous tenons à nous déclarer solidaires du peuple et du Gouvernement de Chypre, du peuple du Chili, du peuple de l'Uruguay et du peuple héroïque du Guatemala.

13. Nous souhaitons également saluer, en tant que victoire pour la paix, l'indépendance du Belize et son admission au sein de cette organisation.

14. Nous sommes porteurs d'une proposition concrète qui, en Amérique centrale, renforcera les efforts en faveur de la paix qui devraient être déployés dans le monde entier, à un moment où cette paix est violée par la prise de mesures restrictives sur le plan économique, mesures qui se font sentir avec la plus grande rigueur dans les pays du tiers monde, exploités depuis toujours par les pays développés.

15. Les dernières décisions annoncées par le Gouvernement américain à cet égard sont la preuve tangible de ce que j'avance. Le Ministre des finances de l'actuelle administration nord-américaine a déclaré que son gouvernement se proposait de limiter les prêts et les crédits aux pays en développement, accordés dans le cadre du FMI et de la BIRD, et le président Reagan, lui-même, au cours de la réunion annuelle des Conseils des administrateurs du FMI et de la BIRD, a confirmé cette décision, en précisant que pour les pays pauvres il n'existait que la solution magique du libre marché, « formule magique » qui n'a fait qu'appauvrir encore nos nations.

16. En dépit des efforts déployés par les pays du tiers monde pour restructurer leurs dettes extérieures et payer, au prix d'immenses sacrifices, le service de la dette, l'horizon économique, à l'heure actuelle, est si sombre que nous sommes obligés d'y réfléchir sérieusement. Si aucune solution appropriée n'est trouvée pour faire face aux réalités économiques de nos pays, il ne restera d'autre issue que d'annuler la dette extérieure et le service de cette dette, et le moment arrivera où, d'un commun accord, les pays pauvres de la terre déclareront qu'ils ne peuvent pas payer parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Nous ne saurions oublier qu'au seul titre du service de la dette extérieure les pays en développement doivent, par leur sang et par leur sueur, verser plus de 40 milliards de dollars, chaque année, sans avoir la moindre possibilité de trouver une solution à leurs problèmes économiques qui ne font que s'aggraver.

17. Qui peut ignorer que les prix de nos produits d'exportation baissent continuellement et que les coûts de production de ces mêmes produits augmentent, à la suite des prix des matériaux, des pièces de rechange, des machines, etc., que nous achetons toujours au prix fort?

18. En 1977, dans nos pays, il fallait produire 338 quintaux de coton ou 1 394 quintaux de sucre ou 98 quintaux de café pour pouvoir acheter un tracteur. Quatre ans plus tard, en 1981, nous devons produire 476 quintaux de coton, c'est-à-dire une augmentation de 41 p. 100, pour pouvoir acquérir un tracteur; quatre ans plus tard, il nous faut produire 2 143 quintaux de sucre, soit une augmentation de 54 p. 100, pour pouvoir acheter un tracteur; quatre ans plus tard, il nous faut produire 248 quintaux de café, soit une augmentation de 145 p. 100, pour pouvoir acquérir un tracteur. Et les pays riches nous prêtent à des conditions dures! Et les pays riches vendent toujours plus cher! Et les

pays riches achètent nos produits à des prix toujours plus bas!

19. L'iniquité de ces échanges internationaux et les injustices profondes issues de l'exploitation ont engendré la crise sociale, économique et politique dramatique qui secoue aujourd'hui l'Amérique centrale. Cette crise provient des profondeurs mêmes de la misère que connaissent 20 millions d'hommes et de femmes en Amérique centrale.

20. En 1979, un habitant sur deux de l'Amérique centrale âgé de 15 ans et plus est analphabète; un enfant sur huit meurt avant d'avoir atteint l'âge d'un an; trois habitants sur 10 ne trouvent pas d'emploi lorsqu'ils en cherchent un; 12 millions d'hommes vivent sans abri; pour chaque dollar qu'obtient un pauvre de l'Amérique centrale, un riche en obtient 48; selon des études récentes de la CEPAL, 8,5 millions d'habitants de l'Amérique latine vivent dans des conditions d'extrême pauvreté.

21. Et c'est dans cette réalité ancienne d'exploitation des pays de l'Amérique centrale et dans l'injustice avec laquelle le monde développé traite nos pays qu'il faut rechercher les causes des troubles politiques et sociaux qui secouent aujourd'hui l'Amérique centrale, et non pas dans la révolution du Nicaragua, qui est précisément le premier grand effort historique fait en Amérique centrale pour éliminer les causes profondes de la crise.

22. L'« accusation » lancée contre la révolution populaire sandiniste — celle d'être la cause de la rébellion en Amérique centrale — révèle l'hypocrisie des auteurs véritables de la réalité dramatique en Amérique centrale. Le commencement de tout règlement de la crise de la région exige que l'on reconnaisse que cette crise est le produit de l'exploitation à laquelle ont été soumis les pays de l'Amérique centrale et que l'on mette au point un ensemble de mesures qui tiennent compte de cette réalité.

23. Entre 1973 et 1980, la dette extérieure de l'Amérique centrale a quintuplé et elle atteindra, à la fin de 1981, le chiffre sans précédent de 7 milliards de dollars. Cette dette représente aujourd'hui 140 p. 100 de nos exportations alors qu'il y a trois ans seulement elle n'en représentait que 80 p. 100. Cette dette signifie une charge de plus en plus lourde sur les épaules des travailleurs centraméricains, car le paiement des intérêts aux créanciers représente chaque année une proportion beaucoup plus grande des exportations de la région. Les taux élevés des intérêts obéissent à une politique fiscale et monétaire des Etats-Unis et ont pour but de récompenser ceux qui ont le plus et de châtier ceux qui ont le moins. Tant que l'on n'aura pas résolu cette situation, il ne pourra y avoir de solution à la crise de l'Amérique centrale.

24. Pour résoudre leur propre crise, les Etats-Unis appliquent une politique qui consiste à élever d'une manière incroyable le coût des ressources financières que nos pays doivent obtenir. Et, en toute logique, cela aboutit à une exportation de cette crise des Etats-Unis vers les pays pauvres; pour ne parler que de cette année, 1 200 millions de dollars ont quitté l'Amérique centrale et ont trouvé un refuge surrémunéré dans les pays développés.

25. Au cours des trois dernières années seulement, les pays centraméricains ont perdu 1 235 millions de dollars, transférés aux pays développés, notamment aux Etats-Unis, étant donné cette détérioration du pouvoir d'achat de leurs exportations. Tant que l'on n'aura pas renversé cette situation, comment nos pays pourront-ils se développer? Comment pourra-t-on résoudre la crise? Cette détérioration des termes de l'échange est un véritable impôt sur nos exportations, et ce sont les pays développés qui en tirent avantage. En conséquence, ces pays doivent procéder à un financement compensatoire pour pallier cette détérioration.

26. En deux ans, en 1979 et en 1980, les pays de l'Amérique centrale ont perdu des réserves internationales de 1 181

millions de dollars. En conséquence, où nos pays vont-ils trouver les ressources qui leur sont nécessaires pour financer leur développement? Il faut disposer d'un courant massif de ressources à des conditions favorables pour financer nos projets stratégiques d'énergie, de transports, d'infrastructure et de production industrielle et agricole.

27. Nous demandons justice en tant que pays appauvris par des siècles d'exploitation et par des relations économiques internationales injustes. Et les Etats-Unis se bouchent les oreilles. La prochaine Réunion internationale sur la coopération et le développement qui se tiendra à Cancún a déjà été affectée par l'attitude négative des Américains, qui refusent de traiter des problèmes qui réellement ouvrent la porte à la situation explosive que connaît le monde sur le plan économique et, d'une manière que l'on ne peut que qualifier d'infantile, dénie à Cuba, qui exerce la présidence du mouvement des pays non alignés, le droit de participer à la réunion.

28. Mais le Nicaragua est certain que des pays comme le Mexique, la France, l'Autriche, la République-Unie de Tanzanie, l'Algérie, l'Inde, etc., se feront les porte-parole de nos demandes, qui exigent qu'un nouvel ordre économique soit établi dans le monde.

29. Nous avons dit que nous sommes porteurs de propositions concrètes susceptibles de favoriser la cause de la paix dans notre région. Nous avons dit que les causes fondamentales de la crise que connaît la région sont de nature économique et qu'elles découlent des relations injustes qui existent sur le plan économique et de la surexploitation qu'ont fait subir et que font encore subir à nos peuples des minorités exploiteuses qui servent les intérêts de l'exploitation internationale. Si nous comprenons cela, nous saurons comprendre les raisons de la révolution qui s'est produite au Nicaragua et des guerres révolutionnaires qui se déroulent en El Salvador et au Guatemala. Si l'on veut trouver une réponse sérieuse à la situation qui existe en Amérique centrale, il faut éviter d'agiter le spectre du conflit Est-Ouest brandi par ceux qui tentent d'empêcher toute possibilité de changement dans la région.

30. On ne saurait ignorer ni oublier que tout cet ensemble d'exploitation économique brutale a été défendu tout au long de notre histoire par la politique d'agression nord-américaine.

31. Après la guerre d'indépendance des Etats-Unis, le modèle d'une démocratie fédérale basée sur des idéaux de liberté, qui a inspiré les luttes de Washington et de Jefferson, a été également un modèle pour les dirigeants de l'indépendance de l'Amérique latine. Et en Amérique centrale, l'idée d'un Etat fédéral libéral préconisée par le général Francisco Morazán était également issue de ces principes de la révolution nord-américaine.

32. Mais ce rêve a été rapidement réduit à néant. La naissance de la doctrine Monroe, « L'Amérique aux Américains », s'est incarnée dans la volonté agressive de l'expansionnisme yankee sur le continent, et, à partir de 1840, nos peuples ne ressentaient plus l'influence des idéaux de démocratie et de liberté mais se voyaient au contraire exposés aux ingérences, aux menaces, à l'imposition de traités qui portaient atteinte à la souveraineté de nos pays, à des actes de provocation visant à créer des conflits entre Etats voisins, à des chantages grâce à la présence de la flotte de guerre nord-américaine dans les eaux territoriales, à des interventions militaires, au débarquement de Marines, à l'imposition de gouvernements corrompus et de traités économiques léonins. Plus de 784 actes hostiles au droit de nos pays à la souveraineté se sont produits depuis lors dans le continent, et plus d'une centaine d'entre eux ont été commis depuis 1960 seulement.

33. Pour quelles raisons a-t-on envahi et humilié nos pays à plus de 200 occasions entre 1840 et 1917? Sous quel

prétexte, puisqu'il n'existait encore aucun Etat socialiste dans le monde et que le tsar régnait sur toutes les Russies? On nous a imposé des traités, on nous a imposé des prêts, on nous a envahis, on nous a dotés de force du statut de protégés, en vertu de la même thèse de la « sécurité nationale » nord-américaine, appelée au départ doctrine Monroe, puis destin manifeste et qui devait devenir plus tard la politique du gros bâton puis la politique du dollar.

34. L'expansion des frontières, des routes maritimes sûres, des bases militaires dans les Caraïbes, des gouvernements achetés et des gouvernements dociles : un idéal libéral qui s'est transformé en un expansionnisme éhonté.

35. Comment expliquer les nombreuses agressions, les ingérences et les débarquements qui se sont produits entre 1917 et 1954 en Amérique latine, alors que la révolution cubaine était inexistante et que l'on ne pouvait accuser Cuba d'« ingérence », accusations qui étaient mises en réserve pour l'avenir?

36. Les Etats-Unis n'ont pas pris Cuba et Porto Rico en 1898 et imposé l'amendement Platt pour sauver les territoires des Caraïbes de l'influence de l'Union soviétique, qui n'existait pas encore.

37. Ce n'est pas pour résoudre à leur avantage le conflit Est-Ouest que les Etats-Unis ont débarqué leur infanterie de marine à Veracruz, en Haïti et au Nicaragua et armé, à partir de 1903, la force navale la plus formidable qu'on n'ait jamais vue dans les eaux des Caraïbes. Ils ne faisaient que défendre les intérêts de leur expansionnisme territorial, les intérêts de leurs financiers et de leurs banquiers et ceux des gros commerçants qui commençaient déjà à ravager l'Amérique latine.

38. En ce moment — et plus précisément aujourd'hui, le 7 octobre 1981 — les Etats-Unis procèdent, près du territoire souverain du Nicaragua, à une manœuvre militaire spectaculaire appelée « Halcón Vista », à laquelle participent leurs propres forces navales, terrestres et aéroportées auxquelles se sont joints des éléments militaires du Honduras. Aujourd'hui, comme en 1855, lorsque le flibustier William Walker débarquait sur nos côtes à la tête d'un groupe de mercenaires du sud, notre pays est menacé par une agression d'une portée plus grande encore que celles que nous avons subies jusqu'à présent. Aujourd'hui, comme en 1912, lorsque notre patrie fut envahie pas des troupes d'infanterie de marine et qu'elle fut défendue par les patriotes commandés par le général Benjamín Zeledón, héros national, les dangers de nouvelles invasions, directes ou indirectes, contre le Nicaragua augmentent. Aujourd'hui, comme en 1927, lorsque nous fûmes envahis par les forces navales auxquelles s'opposa durant six années de lutte l'armée de défense de la souveraineté nationale du général Sandino, de nouvelles menaces de la part de l'actuelle administration américaine se font sentir. A l'heure actuelle, il est donc nécessaire de rappeler l'histoire des agressions dont ont été victimes les pays d'Amérique centrale pendant plus d'un siècle.

39. 1855 : débarquement au Nicaragua des corsaires de William Walker dans le dessein d'annexer toute l'Amérique centrale à la partie sud des Etats-Unis. Walker se proclame Président et rétablit l'esclavage au Nicaragua. La même année, les colonels de l'armée active, Kinneys et Fabens, proclament l'« indépendance » de San Juan del Norte, territoire souverain du Nicaragua. 1856 : au moyen du Traité Dallas-Clarendon, les Etats-Unis « cèdent » à l'Angleterre le territoire du Belize, qui ne leur appartenait pas. 1860 : les Etats-Unis interviennent pour la première fois au Panama sous prétexte de rétablir l'ordre. 1867 : les Etats-Unis confirment leur « propriété » sur le Nicaragua au moyen du Traité Dickinson-Ayon, qui leur donne le droit de construire un canal interocéanique. 1896 : les forces militaires des Etats-Unis débarquent au Nicaragua dans le

port de Corinto. 1899 : d'autres forces militaires des Etats-Unis débarquent sur notre territoire, à San Juan del Norte et à Bluefields. 1900 : les Etats-Unis imposent au Nicaragua et au Costa Rica les Traités Hay-Corea et Hay-Calvo, pour acquérir la route du canal à travers l'isthme centraméricain. 1901 : les Marines débarquent dans l'isthme de Panama. 1903 : les Marines débarquent à Puerto Cortés, au Honduras. 1904 : les Marines débarquent à Ancón et dans d'autres points du Panama. C'est au cours de cette année que Théodore Roosevelt établit le « corollaire Roosevelt », soit la politique du gros bâton. 1905 : à nouveau, les Marines débarquent à Puerto Cortés, au Honduras. 1909 : les Etats-Unis interviennent au Nicaragua pour faire tomber le Gouvernement du général José Santos Zelaya, au moyen de l'infâme « note Knox ». 1910 : les Marines débarquent à Corinto, Nicaragua, et attaquent nos côtes pour finir par imposer leur propre gouvernement oligarchique. 1911 : les Etats-Unis débarquent une autre fois à Corinto, Nicaragua; ils imposent des présidents au Honduras et au Nicaragua, et ils obligent le Costa Rica et le Nicaragua à accepter des dettes onéreuses et de nouveaux prêts. 1912 : les Marines reviennent au Honduras et les Etats-Unis commencent l'occupation militaire du Nicaragua qui durera jusqu'en 1925. 1914 : les Etats-Unis imposent au Nicaragua le honteux Traité Chamorro-Bryan, qui réduit notre territoire. 1918 : les Marines débarquent à Colón et à Chiriquí, au Panama. 1919 : les Marines occupent des ports du Honduras pour intervenir dans le processus électoral. 1920 : les Marines débarquent au Guatemala, sous prétexte de protéger la vie de citoyens nord-américains et de protéger la légation. 1921 : les Marines occupent la région de La Chorrera, au Panama. 1924 : les Marines débarquent au Honduras et occupent Tegucigalpa, ainsi que d'autres villes du pays. 1925 : les Marines débarquent au Honduras et au Panama, dans les deux cas pour étouffer des grèves de travailleurs. 1926 : après avoir abandonné le pays pendant quelques mois, les Marines reviennent occuper le Nicaragua. Cette nouvelle occupation militaire devait durer jusqu'en 1933, lorsque les troupes yankees ont été obligées de se retirer face à la résistance héroïque de l'armée qui défendait la souveraineté nationale, sous la direction de Sandino. 1930 : les compagnies fruitières nord-américaines encouragent les guerres de frontière, imposent des présidents et portent atteinte à la souveraineté nationale du Guatemala, du Honduras et du Panama. 1954 : les Etats-Unis, par l'intermédiaire de la Central Intelligence Agency [CIA], renversent le gouvernement du général Jacobo Arbenz au Guatemala. 1961 : la mission militaire nord-américaine dirige en El Salvador le coup contre une junte civile et militaire qui avait un caractère nationaliste. 1964 : des troupes nord-américaines cantonnées dans la zone du canal de Panama attaquent une manifestation nationaliste et assassinent 30 Panaméens. 1972 : les Etats-Unis signent avec la Colombie le Traité Saccio-Vázquez Carrizosa, qui porte atteinte à la souveraineté du Nicaragua. La même année, les forces nord-américaines sont transportées de la zone du canal de Panama à Managua pour protéger la stabilité du régime de Somoza, à la suite du tremblement de terre qui a détruit la ville. Et au début des années 60 les Etats-Unis avaient également entrepris l'invasion manquée de Cuba. 1978 : les Etats-Unis essaient d'imposer une politique de médiation au Nicaragua pour sauver le système et empêcher le triomphe populaire sandiniste. 1979 : le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis demande à la 17<sup>e</sup> réunion de consultation des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains l'intervention militaire au Nicaragua pour déjouer le triomphe populaire sandiniste. Des hélicoptères nord-américains atterrissent au Costa Rica dans le cadre d'un plan d'ingérence dans notre guerre de libération. 1981 : les Etats-Unis envoient des conseillers militaires, des hélicoptères militaires et du matériel de guerre en El Salvador et

au Honduras. Ils réduisent de 81,1 millions de dollars les prêts accordés à notre patrie aux fins de développement et pour l'acquisition d'aliments. Ils permettent l'entraînement dans des camps militaires de Floride d'anciens gardes de Somoza. Ils ratifient le Traité Saccio-Vázquez Carrizosa, comme provocation contre le Nicaragua. Ils commencent les manœuvres militaires « Halcón Vista » conjointement avec le Honduras.

40. Il y a deux jours, le colonel Samuel Dickens, officier nord-américain, membre de l'organisation interaméricaine de défense, a dit, en arrivant à Tegucigalpa, que les manœuvres militaires « Halcón Vista » étaient une preuve que les Etats-Unis étaient disposés à donner leur appui au Honduras en cas de guerre avec le Nicaragua, en lançant des attaques contre le peuple et le gouvernement révolutionnaire du Nicaragua. L'officier yankee n'a respecté personne et il a attaqué également le Gouvernement du Honduras pour avoir proclamé sa neutralité à l'égard de voisins tels que le Nicaragua et d'une guerre de guérilla comme celle d'El Salvador. Il a également attaqué les Gouvernements du Mexique et de la France. Tout cela accompagné de l'arrivée à Puerto Cortés, sur la côte atlantique du Honduras, du bâtiment nord-américain *U.S.S. Fort Snelling* avec 500 Marines, trois patrouilleurs, un remorqueur et du matériel militaire. En même temps atterrissaient à l'aéroport de San Pedro Sula, au Honduras, deux avions de reconnaissance de la force aérienne nord-américaine en provenance de la zone du canal de Panama.

41. Comment pouvons-nous appeler tout cela?

42. On continue à se servir du territoire de l'Amérique centrale comme on l'avait fait dans les années 60 pour attaquer Cuba, aujourd'hui, pour attaquer le Nicaragua.

43. Les agressions, les ingérences, les pressions et les chantages n'ont jamais cessé. Les Etats-Unis n'ont jamais accepté de respecter la souveraineté de nos pays. La mentalité expansionniste du siècle passé, la politique de la canonnière, la politique du gros bâton sont en recrudescence. Face à ces faits et ces menaces, nous ne pouvons rester silencieux, les bras croisés. Car nous avons le droit historique de croire que nous pouvons être attaqués de nouveau et que la souveraineté que nous avons conquise par les armes, le 19 juillet 1979, une fois pour toutes, se trouve en grave danger; que la paix et la stabilité en Amérique centrale se trouvent en grave danger.

44. Est-ce là l'histoire qui va se répéter en Amérique centrale?

45. Nos peuples sont disposés à répondre comme a répondu Sandino, face à toute tentative d'agression directe ou indirecte, que ce soit au Nicaragua ou en El Salvador. Nous savons tous que les menaces d'invasion visent surtout ces deux peuples.

46. Continuera-t-on d'imposer cette politique interventionniste à la volonté du peuple des Etats-Unis?

47. Continuera-t-on d'imposer la politique consistant à soutenir, à armer et à défendre en Amérique centrale des régimes criminels, tels que ceux de Carías, d'Ubico, d'Hernández, de Martínez et de Somoza? Tel semblerait être les cas, selon les expressions nostalgiques d'une représentante du Gouvernement des Etats-Unis qui, lors de son passage au Pérou, a affirmé qu'elle préférerait voir Somoza au pouvoir au Nicaragua, plutôt que les sandinistes.

48. Jusqu'où iront les agressions militaires, accompagnées d'agressions économiques, contre le Nicaragua? Imposera-t-on impunément à nouveau la politique de l'interventionnisme en Amérique centrale? Les Etats-Unis s'obstineront-ils à encourager en Amérique centrale une politique erronée qui fait éclater une crise régionale et ne fait qu'aggraver la situation internationale déjà difficile?

49. Nous tenons à réaffirmer notre ferme position à l'égard de ce problème. Nous voulons la paix, mais non pas aux dépens de la liberté. Nous ne voulons pas la guerre, mais si l'on nous fait la guerre nous résisterons par la lutte du peuple. Nous estimons que, bien que le tableau soit sombre et même pessimiste, il est encore temps de contrôler ceux qui veulent la guerre.

50. L'Amérique centrale exige des changements, et ce sont les révolutionnaires et les patriotes centraméricains qui encouragent ces changements; et ce sont les peuples centraméricains qui sont disposés à provoquer ces changements. La guerre juste que livre l'héroïque peuple salvadorien exige une réponse logique, une réponse qui ne peut être trouvée dans les élections sur des flots de sang, une réponse qui ne peut être trouvée avec des bandes paramilitaires ou avec une intervention toujours plus grande de la part des Etats-Unis, une réponse qui ne peut être trouvée dans le génocide.

51. C'est pourquoi, désireux de trouver une réponse permettant de stabiliser la situation dans la région, en premier lieu, le Gouvernement sandiniste du Nicaragua prend acte de la déclaration que le Mexique et la France ont faite le 28 août dernier<sup>3</sup> à propos de la recherche d'une solution politique en El Salvador, produit du dialogue des forces belligérantes.

52. Nous prenons acte également de la résolution sur la situation des droits de l'homme en El Salvador et les voies pour sa solution politique adoptée à la soixante-huitième Conférence interparlementaire, qui s'est réunie à La Havane du 15 au 23 septembre de cette année [voir A/36/584, annexe]; de la résolution sur l'Amérique centrale et les Caraïbes proposée par l'Internationale socialiste, qui s'est réunie à Paris en septembre dernier, et de la déclaration finale de la rencontre d'intellectuels sur la souveraineté des peuples de notre Amérique, qui a eu lieu à La Havane du 4 au 8 septembre dernier et qui s'est également prononcée sur la lutte du peuple salvadorien.

53. Nous avons dit que nous étions porteurs d'une proposition concrète en Amérique centrale, qui devrait contribuer à la lutte pour l'instauration de la paix dans le monde. Et c'est pour cela que nous assumons aujourd'hui cette responsabilité que les circonstances historiques nous ont imposée et qui consiste à faire connaître au Président et aux représentants de l'Assemblée des nations de la terre les idées que nous ont fait parvenir les patriotes salvadoriens.

54. Auparavant, je voudrais dire que nous avons parmi nous, accompagnant la délégation nicaraguayenne, le Président du Frente Democrático Revolucionario d'El Salvador et membre de la Commission politique conjointe du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et du Frente Democrático Revolucionario, le camarade Guillermo Manuel Ungo.

55. Les propositions, en date du 4 octobre 1981 et adressées au Commandant de la révolution, Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, sont les suivantes :

« Le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et le Frente Democrático Revolucionario, par la présente, vous autorisent à transmettre, à la trente-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, aux peuples du monde, nos idées concernant la recherche d'entretiens de paix pour trouver une solution à la crise que connaît actuellement notre pays.

« En voici le texte :

« Le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et le Frente Democrático Revolucionario s'adressent à la communauté internationale et aux peuples du monde, car nous considérons que l'Organisation des Nations Unies est l'expression des principes

de paix, de justice et d'égalité entre les Etats et les peuples et, en conséquence, une instance appropriée pour faire connaître les aspirations du peuple salvadorien et de ses organisations représentatives, le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et le Frente Democrático Revolucionario.

« Avant tout, nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour les multiples marques de solidarité avec la lutte de notre peuple que gouvernements, organisations et personnalités politiques, sociales et religieuses nous ont témoignées tout au long de notre lutte. Nous sommes tout particulièrement sensibles à la solidarité des Gouvernements et des peuples du Mexique et de la France, qui ont reconnu nos fronts en tant que forces politiques représentatives, ainsi qu'aux déclarations et initiatives de la majorité des pays de la communauté internationale qui sont en faveur d'une solution politique.

« Si notre peuple — dirigé par le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et le Frente Democrático Revolucionario — mène une lutte armée c'est parce que des régimes de répression et d'oppression ont fermé la voie pacifique à tout changement, ne laissant au peuple que le choix de recourir à la lutte armée pour parvenir à la libération et d'exercer le droit universel et constitutionnel de recourir à la révolte contre une autorité illégitime et sanguinaire.

« Notre guerre est donc juste et nécessaire pour l'instauration de la paix et de l'égalité entre tous les Salvadoriens.

« Néanmoins, ce que nous désirons c'est la paix et pour réaliser cet objectif nous proposons une solution pacifique qui permettra de mettre fin à la guerre et de créer un nouvel ordre économique et politique susceptible d'assurer aux Salvadoriens l'exercice de leurs droits civils et des conditions de vie dignes.

« Tout cela exige notre volonté expresse d'entamer un dialogue avec les représentants civils et militaires, que désignerait la junte, au moyen d'un processus de négociations de paix.

« Nous nous proposons de fonder ces négociations de paix — ce qui réaffirme notre attachement à la recherche et à la mise en œuvre d'une solution politique — sur les principes généraux suivants :

« 1. Ces négociations seront menées entre les représentants désignés par le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et le Frente Democrático Revolucionario et ceux désignés par le Conseil du Gouvernement d'El Salvador.

« 2. Ces négociations s'effectueront en présence de représentants gouvernementaux qui, en tant que témoins, contribueront à la solution du conflit.

« 3. Les négociations devront revêtir un caractère global comprenant les aspects fondamentaux du conflit et se dérouler selon un ordre du jour établi par les deux parties.

« 4. Le peuple salvadorien sera tenu informé de l'évolution de ces négociations.

« 5. Les négociations seront entamées sans qu'aucune des deux parties n'exige de conditions préalables.

« Dans un effort visant à donner la base nécessaire à une solution politique, le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et le Frente Democrático Revolucionario expriment leur volonté de discuter des points suivants :

« a) La définition d'un nouvel ordre politique, économique et juridique qui contribuerait à encourager la pleine participation démocratique des divers secteurs — politique, social et économique — , particulière-

ment de ceux qui ont été tenus à l'écart. Des élections représenteront un élément important du mécanisme de participation et de représentation du peuple.

« b) La restructuration des forces armées, fondée sur l'intégration des officiers et des hommes de troupe de l'armée actuelle, qui ne sont pas responsables du crime de génocide contre le peuple, ainsi que de celle des commandants et des troupes du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional.

« Nos fronts estiment que les élections sont un élément valable et nécessaire pour permettre au peuple d'exprimer sa volonté, si les conditions et le climat sont propres à permettre aux citoyens d'exprimer librement leur volonté. Actuellement, en El Salvador, le processus électoral ne remplit pas ces conditions, étant donné que l'appareil répressif du régime — qui assassine des dirigeants et activistes syndicalistes et politiques — demeure intact et continue de persécuter les éléments progressistes du clergé, un régime qui est responsable quotidiennement de l'élimination physique de dizaines de citoyens. De même, ce régime maintient l'état de siège, la loi martiale et la censure de la presse et renforce la guerre contre le peuple grâce aux armes et aux conseillers qui lui sont envoyés par le Gouvernement des Etats-Unis.

« La solution politique est nécessaire à notre peuple, à la stabilité de la région, à la paix et à la sécurité entre les nations. Elle implique que les gouvernements respectent scrupuleusement le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres peuples. C'est pour cela que nous nous adressons directement au Gouvernement des Etats-Unis pour lui demander d'arrêter son intervention militaire en El Salvador, cela étant contraire aux intérêts des peuples salvadorien et américain et mettant en danger la paix et la sécurité en Amérique centrale.

« Notre proposition répond à la demande de justice, conforme aux véritables principes du droit international, à l'intérêt des nations et des peuples du monde qui aspirent à la solution pacifique des foyers de tension. Les Salvadoriens expriment leur confiance en la communauté internationale sur l'appui et la participation de laquelle ils comptent pour accéder à leur droit à la paix, à la liberté et à l'indépendance. »

Le document est signé par la Direction révolutionnaire unifiée du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et le Comité exécutif du Frente Democrático Revolucionario.

56. Nous sommes convaincus que cet appel à la justice et à la paix sera entendu par tous les gouvernements qui sont véritablement soucieux de protéger les droits fondamentaux de l'humanité. Au nom des morts, au nom des torturés, au nom des analphabètes, au nom des affamés, au nom des exploités, faisons en sorte que cette initiative ne soit pas vaine, faisons une fois de plus triompher des forces irrationnelles les forces de la raison et de l'amour, les forces de la paix.

57. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le commandant Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua, pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

58. M. AL-OBEIDI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, nous sommes fiers de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, notamment en raison de votre appartenance à notre patrie arabe et à la nation arabe, nation qui a contribué au développement de la civilisation humaine et qui lutte toujours contre le fascisme et le

sionisme, consciente des dangers que ces mouvements politiques font peser sur l'humanité et le progrès.

59. Je saisis cette occasion pour louer les efforts de votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, représentant de la République fédérale d'Allemagne, sous la présidence duquel l'Assemblée générale a connu une activité intense et a accompli un travail opiniâtre.

60. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général, pour renforcer le rôle de notre organisation en encourageant la paix et la sécurité dans notre monde troublé. La délégation de mon pays souhaite aussi féliciter le Belize et la République de Vanuatu qui ont accédé à l'indépendance, et leur souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

61. Mon pays est conscient des dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste partage avec les pays du tiers monde et le mouvement des pays non alignés la même inquiétude face à la dégradation de la situation mondiale. Mon pays estime cependant que les causes de cette dégradation sont dues à la politique des grandes puissances.

62. Les Etats-Unis, sous l'administration du président Reagan, jouent un rôle de premier plan dans la déstabilisation de la paix et la sécurité dans le monde. Ils sont revenus à la guerre froide et à la lutte pour les sphères d'influence. L'illustration en est la lettre que le Président américain a récemment envoyée au dirigeant soviétique, Leonid Brejnev, dans laquelle il souligne les intérêts légitimes des superpuissances et sa détermination à faire respecter mutuellement ces intérêts.

63. Cette orientation de la politique américaine fait clairement apparaître la nature de l'Administration américaine, qui cherche à partager le monde en sphères d'influence. Le refus des Etats-Unis de ratifier le Traité sur la limitation des armes stratégiques et sa production de la bombe à neutrons qui a pour cible la race humaine ne sont que deux exemples parmi tant d'autres des visées agressives préméditées des Etats-Unis, qui correspondent totalement à leurs desseins ambitieux d'hégémonie sur les ressources des peuples et constituent une menace flagrante à la paix et à la sécurité internationales.

64. L'objectif des Etats-Unis est maintenant de militariser le monde et de le diviser en deux factions : l'une est attirée dans son camp réactionnaire impérialiste, l'autre, qui comprend à sa base les pays neutres, est obligée soit de rejoindre son camp, soit le camp communiste. Dans leur campagne pour contraindre les pays non alignés à renoncer à leur non-alignement, les Etats-Unis poursuivent diverses politiques. La plus évidente d'entre elles est le blocus économique, comme c'est le cas pour le Nicaragua et pour Cuba, ou une agression directe comme celle que tout le monde a probablement suivie, lancée contre le golfe de la Grande Syrte, en territoire libyen, où des avions américains opérant à partir d'un porte-avion ont violé l'espace aérien libyen et ont commis l'acte d'agression bien connu du 19 août 1981.

65. Les déclarations américaines ont révélé que cette agression était préméditée et qu'elle avait été approuvée au cours d'une réunion du Conseil de sécurité nationale américain. Cela indique également que les forces américaines qui ont été envoyées dans le golfe de la Grande Syrte n'effectuaient pas des manœuvres de routine, comme des responsables américains l'ont prétendu, car jamais des manœuvres de routine n'ont revêtu un tel prestige aux Etats-Unis.

66. Les affirmations de l'administration Reagan selon lesquelles la Jamahiriya arabe libyenne aurait étendu ses eaux territoriales jusqu'à 200 milles n'est qu'un mensonge flagrant, car nous sommes liés à la limite internationalement reconnue de 12 milles. Quant au golfe de la Grande Syrte, il est partie intégrale du territoire libyen. Mon pays appuiera tout accord international qui pourrait être conclu à la tri-

sième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette dernière n'est pas encore parvenue à une conclusion, en raison notamment de la position adoptée par les Etats-Unis. Quelles que soient les différences en ce qui concerne la démarcation des eaux territoriales, nous appelons l'Organisation internationale et les peuples épris de paix à faire front contre les actes d'agression commis par l'Amérique et à ne pas permettre aux Etats-Unis de s'attribuer le rôle de policier qui impose sa volonté aux autres.

67. Les Etats-Unis essaient de faire pression sur la Jamaïriya arabe libyenne pour qu'elle renonce à son statut de non-alignement et qu'elle rejoigne l'autre camp. La délégation de mon pays demande instamment à la communauté internationale, notamment le mouvement des pays non alignés, de faire face par tous les moyens à ces pressions, afin que mon pays ne soit pas contraint de s'allier avec l'ami qui l'aide à résister à cette agression américaine préméditée.

68. L'agression américaine contre les pays non alignés a atteint un degré qui fait apparaître la nature terroriste de l'Administration américaine, et d'autres exemples récents en attestent. La liquidation physique du dirigeant africain, Patrice Lumumba, par les services de renseignements américains montre la haine qu'éprouvent les Etats-Unis à l'égard de toute personnalité nationaliste ou progressiste en Afrique. Le complot des Etats-Unis contre le gouvernement progressiste du Chili et l'assassinat de son dirigeant, Salvador Allende, confirment l'hypocrisie de l'Administration américaine lorsqu'elle revendique la démocratie. Allende a accédé au pouvoir à la suite d'élections démocratiques et avec l'appui du peuple chilien et de tous les peuples sincères en Amérique latine et dans le monde.

69. La plus récente manifestation de terrorisme de la nouvelle Administration américaine, qui a été révélée par la presse américaine et confirmée par certains responsables, est l'existence d'un complot visant à assassiner le chef de la révolution du 1<sup>er</sup> septembre, le colonel Muammar Kadhafi.

70. Ce complot confirme que la liquidation physique et le terrorisme sont devenus l'un des piliers de la politique des Etats-Unis dans le règlement de leurs différends avec tous ceux qui ne les suivent pas ou refusent d'obéir à leur volonté.

71. Mon pays résiste à la politique terroriste des Etats-Unis d'Amérique qu'il condamne et c'est pourquoi nous réprouvons la guerre bactériologique qu'ils mènent contre le peuple ami de la République de Cuba. Nous condamnons aussi le terrorisme pratiqué par les Etats-Unis contre le Nicaragua et la Grenade : l'utilisation, comme d'une arme, des livraisons de blé, des prêts, ou de la pression économique pour subjuguier les peuples en lutte de ces pays. La Jamaïriya arabe libyenne condamne encore le soutien donné par les Etats-Unis aux régimes fascistes d'Amérique latine contre la volonté de ses peuples, comme tel est le cas en El Salvador. Nous proclamons notre solidarité avec le peuple d'El Salvador dans sa lutte contre l'impérialisme et le fascisme.

72. Pour toutes ces raisons, nous estimons que les Etats-Unis ne sont plus dignes d'accueillir l'Organisation des Nations Unies. Le moins que nous puissions demander à la communauté internationale est de transférer le Siège de l'Organisation dans un autre pays qui respecte les Nations Unies et poursuive leurs objectifs.

73. La lutte du peuple namibien et son droit à l'indépendance placent l'Organisation des Nations Unies devant sa responsabilité. D'une part, nous voyons que la communauté internationale a reconnu le droit de ce peuple africain ami à la liberté et à l'indépendance et, d'autre part, nous constatons que le régime raciste, appuyé par les Etats-Unis et certaines nations occidentales, fait obstacle à la volonté et

aux résolutions de l'Organisation internationale sous le prétexte d'assurer les droits de la minorité raciste.

74. Cette position intransigeante du régime raciste de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis nous oblige à nous demander quelles mesures pourraient être prises par le mouvement des pays non alignés et par ses amis afin que le peuple de Namibie, sous la direction de la SWAPO, puisse conquérir la liberté et son indépendance.

75. Le peuple namibien ne peut accéder à l'indépendance que si l'on adhère aux principes suivants.

76. Premièrement, appuyer la lutte armée du peuple namibien, compte tenu de ce que la liberté d'un peuple n'est pas accordée, mais qu'elle doit être conquise en particulier dans le cadre de notre organisation où le droit de veto joue un rôle majeur dans la protection des intérêts des pays impérialistes, fascistes et racistes.

77. Deuxièmement, réaffirmer les droits inaliénables du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale dans une Namibie unifiée, conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

78. Troisièmement, souligner que la SWAPO, en qualité de seul et légitime représentant du peuple de la Namibie en lutte pour l'indépendance de son territoire, est une partie essentielle au différend.

79. Quatrièmement, mettre en œuvre rapidement et dans son intégralité la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui expose le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. L'application de ce plan devrait assurer l'indépendance complète de la Namibie et la souveraineté de son peuple, sous la direction de la SWAPO, sur toutes ses terres, y compris Walvis Bay et toutes les îles de la côte namibienne.

80. Cinquièmement, imposer au régime raciste de l'Afrique du Sud les sanctions édictées à la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale [voir résolution ES-8/2] afin d'obliger le régime raciste à retirer son administration de Namibie et à accélérer ainsi l'accession de la Namibie à l'indépendance.

81. Les pratiques du régime raciste de l'Afrique du Sud sont soutenues par l'appui que ce régime reçoit de l'administration américaine et de certains pays occidentaux. Cet appui continu a permis à la minorité raciste de monopoliser le pouvoir, les richesses et les armes dans le pays et de contrôler le destin de la population autochtone de l'Afrique du Sud. Cette situation constitue un mépris flagrant des droits de l'homme et un défi lancé à la conscience de l'humanité. C'est pourquoi la communauté internationale doit assumer la responsabilité de mettre un terme à ces crimes.

82. Mon pays continuera d'appuyer la lutte des peuples de Namibie et d'Afrique du Sud pour la liberté et l'autodétermination. La Jamaïriya arabe libyenne populaire et socialiste se tient aux côtés de l'Angola et des pays de première ligne dans leur résistance à l'agression barbare perpétrée contre eux par le régime raciste de Pretoria.

83. La situation et les pratiques racistes en Afrique du Sud sont les mêmes que celles provoquées par l'entité sioniste sur la terre arabe. La communauté internationale est maintenant consciente de cette similitude ainsi que des liens étroits qui existent entre l'entité sioniste et le régime sud-africain.

84. La cause palestinienne est devenue un des problèmes permanents dont l'Organisation des Nations Unies doit se préoccuper, étant donné que ce problème représente une forme nouvelle de colonialisme. L'occupation par l'entité sioniste de la Palestine arabe constitue en effet une forme nouvelle de colonialisme raciste et expansionniste qui a chassé le peuple de Palestine de sa patrie et étendu son

occupation à des parties de certains pays arabes voisins de la Palestine. Ainsi, sous le prétexte d'assurer la prétendue sécurité d'Israël, ce nouveau colonialisme constitue une menace à la sécurité et à la paix dans le monde arabe tout entier.

85. L'Assemblée générale a confirmé à maintes reprises son attachement aux droits du peuple palestinien et a reconnu l'OLP comme le seul représentant légitime des Palestiniens. En outre, la majorité des membres du Conseil de sécurité ont reconnu les droits du peuple palestinien et condamné les actes continus d'agression perpétrés par l'entité sioniste raciste contre les Palestiniens. Cependant, en dépit de l'adhésion internationale apportée à la cause palestinienne, nous constatons qu'il est encore des pays qui appuient l'agression, font obstacle aux droits du peuple de Palestine à l'autodétermination et refusent d'admettre que l'OLP soit le représentant unique et légitime du peuple de Palestine.

86. C'est ainsi que, d'une part, nous voyons que les Etats-Unis d'Amérique livrent à l'entité sioniste des armes de destruction massive afin qu'elle puisse frapper les Palestiniens partout où ils se trouvent, sans même les épargner dans les camps de réfugiés qui sont par eux-mêmes la conséquence odieuse de l'occupation sioniste proclamée illégale par la communauté internationale, tandis que, d'autre part, nous constatons que les Etats-Unis font usage de leur droit de veto chaque fois que le Conseil de sécurité est saisi d'une résolution favorable à la cause palestinienne ou condamnant les actes répétés d'agression perpétrés par ce régime raciste contre les terres arabes.

87. En outre, la mesure du mépris des Etats-Unis à l'égard de la communauté internationale nous est donnée de la manière la plus claire par sa collusion avec le régime égyptien et l'entité sioniste afin d'imposer des solutions au problème du Moyen-Orient par le biais des accords de Camp David.

88. Les accords de Camp David ont méconnu les efforts accomplis par l'Organisation internationale et ont soustrait le problème du Moyen-Orient au cadre des Nations Unies. De plus, les parties à ces accords ont délibérément cherché à éliminer le rôle de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. De plus, ces accords ont laissé le champ libre aux sionistes pour frapper les nations arabes. C'est là un fait qui est mis en évidence par les actes répétés d'agression contre les villes et villages du Liban et contre les camps palestiniens, ainsi que par la destruction du réacteur nucléaire iraquien sous l'œil vigilant des avions AWACS stationnés dans une partie du monde arabe.

89. L'exemple le plus récent de la façon dont l'Administration américaine trompe la communauté internationale est illustré par l'alliance stratégique qu'elle a conclue avec l'entité sioniste. Pareille alliance ne peut être interprétée que comme une étape avancée dans un plan à long terme d'agression et de terrorisme, exécuté par une superpuissance qui, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et en vertu de cette position, devrait assumer la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, au lieu de se faire le complice d'une entité terroriste et raciste qui aspire à mettre à exécution la théorie préconisant l'occupation sioniste dans toute la région.

90. La soumission de l'Administration américaine aux pressions exercées par les sionistes se trouve même dans les organes suprêmes de prise de décisions politiques, et ce aux dépens des intérêts vitaux du peuple américain, et cette docilité a pour résultat inévitable de placer non seulement la patrie arabe mais tous les pays de cette région en état d'affrontement direct avec les Etats-Unis qui continuent à défier la volonté de ces peuples.

91. Cette alliance pernicieuse anéantit les possibilités de succès de toute initiative internationale visant à rétablir la

paix dans cette région. C'est pourquoi il incombe à la communauté internationale de s'acquitter de ses responsabilités en dénonçant cette alliance et en s'y opposant, et de mettre un terme à l'aventurisme des impérialistes sionistes.

92. Ceux qui ont foi dans le rôle de cette organisation ne peuvent s'empêcher de se demander à quoi servent les résolutions et pourquoi les Etats-Unis et l'entité sioniste les ignorent. Afin de remédier à cette situation regrettable l'ONU ne doit pas se contenter de publier des résolutions condamnant l'entité sioniste, car pareille condamnation n'est plus adéquate. L'ONU doit aller de l'avant et imposer les sanctions prévues dans la Charte, y compris l'expulsion de l'entité sioniste, puisque la présence d'un membre qui enfreint, de façon régulière, ses principes et sa Charte entrave l'efficacité de cette organisation.

93. L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité essentielle et un rôle de premier plan en matière de désarmement, et nous devons assumer cette responsabilité à cet égard. Malgré les efforts déployés jusqu'à présent au sein de cette organisation, et qui ont abouti à un certain nombre de traités sur l'interdiction des essais nucléaires et la prolifération des armes nucléaires, ainsi que la convocation, en 1978, de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, l'objectif final, à savoir le désarmement général et complet, lui a toujours échappé et il continuera d'en être ainsi tant que les relations internationales seront fondées sur la persécution, l'oppression et la menace d'emploi de la force, au lieu d'être fondées sur l'équité.

94. La responsabilité du maintien de la sécurité et de la paix est partagée par toutes les nations, mais nous estimons qu'elle revient, en premier lieu, aux grandes puissances nucléaires et à d'autres pays qui poursuivent la course aux armements. Le désarmement doit être atteint conformément aux priorités établies dans le Document final publié lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [*résolution S-10/2*].

95. A cet égard, la délégation de mon pays condamne la décision prise par les Etats-Unis de fabriquer la bombe à neutrons et de déployer des missiles nucléaires en Europe, décision qui entraîne une escalade accélérée de la course aux armements et qui met en danger la paix et la sécurité internationales.

96. La race humaine assiste maintenant à l'apparition de nombreuses zones de tensions qui menacent la paix et la sécurité dans le monde. Dans la partie septentrionale de l'Afrique, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a suivi la question du Sahara occidental depuis que le peuple sahraoui a commencé sa lutte contre le colonialisme. Mon pays a déjà salué l'initiative du Maroc qui a accepté l'organisation d'un référendum au Sahara et a appuyé la décision relative à l'organisation de ce référendum adoptée lors de la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue à Nairobi en août 1981 [*voir A/36/534, annexe II, résolution AHG/Res. 103 (XVIII)*]. Nous espérons que ce référendum aura lieu dans des conditions favorables et permettra au peuple sahraoui d'exprimer ses souhaits et de décider de son propre destin.

97. Sur le continent asiatique, nous voyons que la situation en Afghanistan est une source d'inquiétude. Il est devenu évident que le camp impérialiste, sous la direction des Etats-Unis, essaie d'exploiter cette situation dans sa lutte contre l'Union soviétique. Cela met en relief le fait que les Etats-Unis n'ont nullement l'intention d'accepter une solution pacifique à ce problème. Nous, en Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, affirmons avec insistance que l'Afghanistan doit rester neutre. Nous exprimons l'avis qu'il faut remédier aux conséquences internationales de la question afghane et que les actes d'agression contre l'Afgha-

nistan doivent cesser afin de permettre au gouvernement ami de l'Afghanistan de ne compter que sur lui-même pour rétablir la paix et la sécurité dans le pays.

98. Pour ce qui est de la question coréenne, ma délégation affirme à nouveau son appui pour l'unité du peuple coréen et loue les efforts pacifiques qui ont été accomplis jusqu'à présent, tout particulièrement si ces efforts aboutissent à une Corée unifiée et non alignée qui n'est partie à aucun conflit international.

99. Compte tenu de l'impérialisme militant et conformément aux principes du mouvement des pays non alignés, ainsi que pour favoriser la coopération entre les pays de ce mouvement, mon pays a signé, le 19 août 1981, à Aden, un traité de coopération et d'amitié avec la République démocratique populaire du Yémen et l'Éthiopie. Ce traité vise à promouvoir le potentiel économique de ses signataires et à consolider la coopération politique entre eux, afin qu'ils puissent maintenir leur neutralité et leur non-alignement.

100. La dégradation de la situation économique mondiale et les symptômes de cette dégradation se retrouvent dans l'inflation, le chômage, la stagnation économique et sont dus essentiellement à l'ordre économique qui a prédominé depuis la seconde guerre mondiale.

101. Il est évident que le défaut majeur de l'ordre économique actuel est le fait qu'il a été établi sans la participation des nations en développement dont l'économie représente une composante importante de l'économie mondiale. En outre, l'ordre économique actuel favorise les intérêts des pays développés industrialisés qui ont incité ces nations, sous la direction des États-Unis, à faire obstacle à toute mesure sérieuse contribuant à l'instauration du nouvel ordre économique international. Bien que l'Assemblée générale ait défini les caractéristiques du nouvel ordre économique international lors de ses sixième et onzième sessions extraordinaires, et bien que plus d'un an se soit écoulé depuis la convocation de la onzième session extraordinaire, un petit groupe de pays capitalistes continue à retarder la fixation d'une date pour le lancement de négociations globales sur le développement et la coopération internationale, cela pour servir leurs propres intérêts dans leurs conditions.

102. La coopération économique entre les pays en développement est un élément fondamental et indispensable pour la réalisation d'un nouvel ordre économique international, et c'est là un de ses objectifs majeurs. La coopération économique entre les pays en développement ne peut remplacer le dialogue Nord-Sud : elle est complémentaire de ce dialogue. La coopération économique entre pays en développement a réalisé des progrès importants au cours des dernières années, tout particulièrement depuis les conférences qui ont eu lieu à Arusha et au Mexique et lors de la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue en mai dernier à Caracas, où a été adopté un programme d'ensemble ambitieux pour la coopération économique entre pays en développement [A/36/333, *annexe*]. Ce programme sera un facteur important pour parvenir à l'autosuffisance collective et au développement économique des pays en développement. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, en tant que pays en développement, apporte son plein appui à la coopération économique entre pays en développement et essaie de parvenir à ces objectifs grâce à l'aide qu'elle fournit aux autres pays en développement, soit de façon bilatérale, en établissant des banques et des compagnies mixtes, soit sous forme d'assistance apportée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, ou encore grâce au commerce et à l'échange d'experts ou d'informations dans le domaine de la science et de la technique.

103. Fidèle à sa préoccupation pour les causes sociales et humanitaires et inspirée par les idéaux élevés consacrés dans la Charte des Nations Unies, la Jamahiriya arabe libyenne

a proposé, au cours de la trente et unième session de l'Assemblée générale, que l'année 1981 soit proclamée Année internationale des personnes handicapées, avec pour thème « Pleine participation et égalité. »

104. Alors que nous célébrons cette année internationale des personnes handicapées, et que nous nous efforçons de mettre en œuvre son thème, nous sommes heureux de rendre hommage à la réaction sincère qui s'est fait jour — sur tous les plans : régional, national et international — en vue d'aider à atteindre les objectifs de l'Année internationale. Cela montre clairement l'importance accordée par la communauté internationale aux quelque 500 millions de personnes handicapées. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour que cette année soit un point de départ pour que l'on veille, à long terme, aux besoins des handicapés.

105. Le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées, que mon pays a l'honneur de présider, a joué un rôle positif dans les activités ayant trait aux objectifs de l'Année internationale. En outre, le plan d'action mondial à long terme que le Comité consultatif finira de mettre au point l'année prochaine sera d'une importance particulière dans la mise en œuvre de la politique que suivra la communauté internationale à l'avenir pour prendre soin des personnes handicapées et promouvoir leur participation à la vie économique, sociale, politique et culturelle de la société dans laquelle elles vivent, en toute égalité avec leurs concitoyens.

106. Nous saisissons également cette occasion pour mettre en relief l'importance du Séminaire international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des handicapés qui doit avoir lieu du 12 au 23 octobre 1981 à Vienne. Nous espérons que ce séminaire aura des résultats positifs qui permettront de jeter les bases d'une collaboration technique dans cette cause humanitaire, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs fixés pour l'Année internationale des personnes handicapées.

107. Parmi les activités entreprises par la Jamahiriya arabe libyenne au niveau national, il faut noter la convocation, en mai dernier, de la Conférence nationale sur les personnes handicapées vivant dans la Jamahiriya arabe libyenne, où l'on a étudié les programmes qui seraient le mieux à même de les aider. Par la suite, la loi n° 3 de 1981 a été promulguée; cette loi est considérée comme progressive dans le domaine de la prévention des infirmités et de la réadaptation. Au niveau international, la Jamahiriya arabe libyenne a organisé récemment un séminaire international, du 27 septembre au 4 octobre 1981, dont le thème était « Pleine participation et intégration. » Un grand nombre de pays et d'institutions internationales, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, y ont pris part.

108. Bien que la seconde guerre mondiale ait pris fin il y a maintenant plus de 35 ans, ses effets économiques et sociaux se font encore sentir dans la Jamahiriya arabe libyenne et dans d'autres pays. Outre la destruction totale et directe de villes et de villages de la Jamahiriya arabe libyenne pendant la guerre elle-même, mon pays souffre encore des séquelles de cette guerre destructrice parce que des champs couvrant de vastes zones de notre territoire ont été minés par les belligérants. On compte, dans le peuple libyen, des milliers d'innocentes victimes tuées et mutilées par ces mines, qui ont semé la mort et la destruction à travers le territoire libyen. Il se passe rarement un jour sans que l'on enregistre un incident dû à l'explosion d'une mine causant la mort ou la mutilation d'un citoyen innocent dont la contribution au processus de transformation économique et sociale est si désespérément nécessaire. Les pays belligérants qui portent directement la responsabilité de ces champs de mines savent très bien ce qui se passe. Qui plus est, ils

n'ont pas encore rempli leurs obligations internationales, dont la toute première est de fournir à la Jamahiriya arabe libyenne les cartes, renseignements et autres données nécessaires pour l'aider à résoudre ce problème.

109. Bien que la communauté internationale soit saisie de ce problème depuis fort longtemps déjà, et malgré l'adoption de nombreuses résolutions, dont la dernière en date est la résolution 35/71, adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session, qui prévoit une indemnisation à la Jamahiriya arabe libyenne pour les pertes en vies humaines et en biens matériels dues à ce problème, aucun progrès notable n'a été enregistré parce que les pays intéressés nient leurs obligations.

110. Nous demandons que ces pays et la communauté internationale tout entière prennent les mesures nécessaires pour régler ce problème et empêcher que soit versé le sang de victimes innocentes.

111. En ce qui concerne la Charte des Nations Unies et le raffermissement du rôle de l'Organisation, l'immense majorité des nations ont remarqué, au cours des quelques dernières années, que le déclin du rôle des Nations Unies, en général, et du Conseil de sécurité, en particulier, est dû essentiellement à l'existence du privilège du droit de veto. L'abus de ce privilège par certaines grandes puissances entrave les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à trouver des solutions pacifiques et justes à des problèmes mondiaux. Les Etats-Unis d'Amérique ont usé de ce privilège lors du vote sur le projet de résolution dont était saisi le Conseil de sécurité et aux termes duquel le régime raciste d'Afrique du Sud était condamné en raison de l'agression qu'il a lancée le mois dernier contre la République populaire d'Angola. Il est clair que le droit de veto a été utilisé pour des questions touchant la sécurité nationale de certains Etats qui sont des membres permanents du Conseil de sécurité au mépris du but qui leur a servi à justifier la jouissance de ce droit, à savoir la protection de la paix mondiale et le maintien de l'équilibre de puissance.

112. Le temps est maintenant venu d'examiner très attentivement le rôle du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [résolution 3499 (XXX)] — créé il y a sept ans sous l'appellation de Comité *ad hoc* de la Charte des Nations Unies [résolution 3349 (XXIX)] — qui, depuis sa création, n'a pas réussi à s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée. Nous avons maintenant le choix entre envisager autre chose que le Comité ou réorienter ses travaux dans la direction voulue afin qu'il ait un objectif précis, y compris un réexamen de la règle au titre de laquelle le consensus des membres permanents du Conseil de sécurité est exigé, en tenant compte des éléments ci-après : le principe de l'égalité entre les nations, le maintien de la paix et de la sécurité internationales en tant que responsabilité que partagent tous les Etats Membres, le renforcement du rôle du Conseil de sécurité dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, et l'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité de façon à refléter les forces nouvelles qui sont arrivées dans l'arène internationale.

113. Le droit de veto sous sa forme actuelle fait partie du butin de guerre étant donné la domination exclusive des nations victorieuses de la seconde guerre mondiale. La création des Nations Unies en tant qu'organisation internationale englobant toute la communauté internationale aurait dû être une raison géopolitique suffisante pour faire du droit de veto un élément d'équilibre entre les groupes et les continents. Cependant, le monopole ininterrompu du droit de veto tel qu'il est actuellement utilisé nous amènera à mettre en doute l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses résolutions.

114. En manière de conclusion et au nom de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, je voudrais exprimer notre

espoir sincère de voir l'Organisation réussir à promouvoir de bonnes relations entre les peuples et à atteindre la prospérité, ainsi que la paix et la sécurité internationales.

115. M. YAMBALA (République centrafricaine) : C'est avec stupeur que nous avons appris hier l'odieuse et brutale disparition du Président de la République arabe d'Egypte. La communauté des hommes qui est la nôtre doit ressentir dans la profondeur de son âme et dans les fibres les plus sensibles de son cœur cette grande et irréparable perte. L'Afrique voit disparaître l'une de ses grandes figures politiques. Sadate était un homme de l'histoire, et l'histoire a eu raison de lui. La délégation de la République centrafricaine voudrait s'associer aux émotions et aux élans d'âme qui se sont manifestés en cette triste et douloureuse circonstance, pour exprimer à la délégation de la République arabe d'Egypte durement éprouvée ses condoléances les plus attristées.

116. Mon premier mot, devant cette assemblée de personnalités qui portent d'immenses responsabilités dans la conduite du destin de l'humanité, sera de lui transmettre les vœux de plein succès et de réussite totale de la part du général d'armée André Kolingba, président du Comité militaire pour le redressement national, chef de l'Etat, qui témoigne d'une confiance entière et d'une grande foi en l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

117. C'est un message de paix et d'espoir qu'il destine, par-delà cet aréopage politique, à toute la communauté internationale, afin que l'horizon, demain, soit plus dégagé, plus serein, plus pacifique et plus prometteur, permettant le plein épanouissement de tous les peuples, dans la liberté, la justice et l'indépendance. Message de paix et d'espoir, dont la portée s'inscrit dans l'ordre des préoccupations de l'humanité, sur lesquelles se penche notre assemblée en vue de trouver, dans l'esprit de concertation et de détermination qui la caractérise, des solutions heureuses aux conflits et aux tensions qui parcourent l'univers et menacent son équilibre.

118. Mais je voudrais au préalable sacrifier à un usage et à une tradition, en exprimant la profonde satisfaction de la République centrafricaine de voir un grand et digne fils de la République d'Iraq présider les présentes assises de l'Assemblée générale.

119. Les efforts que vous déployez, Monsieur le Président, l'action personnelle que vous menez pour placer nos débats sous le signe de la tolérance et de la concertation, constitueront une précieuse et encourageante contribution à la réussite de cette session.

120. La République d'Iraq et la République centrafricaine entretiennent des relations tissées et raffermies par leur appartenance commune au groupe d'Etats jadis opprimés et, de ce fait, se trouvent présents à toutes les batailles de l'émancipation politique, culturelle et économique.

121. Aussi, la République centrafricaine reste-t-elle convaincue, pour sa part, que cette session sera une autre occasion de montrer la vitalité et la profondeur de cette volonté de collaboration et de coopération, qui ont toujours marqué l'amitié et la fraternité entre les deux pays.

122. Je voudrais également exprimer à M. Rüdiger von Wechmar, président sortant, le témoignage de notre entière satisfaction pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux des sessions précédentes.

123. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général pour son dévouement au service des Nations Unies.

124. Enfin, je tiens à affirmer ici la disponibilité permanente de la République centrafricaine pour créer les conditions d'une coopération avantageuse avec Vanuatu et le Belize dont l'admission, que nous saluons chaleureusement,

ne fait qu'accroître la capacité de l'Organisation des Nations Unies de faire face aux divers problèmes qui se posent à elle.

125. Comme je viens de le souligner, le thème du message que la République centrafricaine tient à transmettre à l'Assemblée générale comporte un triptyque dont la liberté, la sécurité et le développement constituent les trois volets.

126. Liberté, sécurité, développement : trois notions essentielles pour nous parce qu'inspiratrices de toute action politique faite de grandeur et de générosité. Trois termes qui revêtent aujourd'hui, par leur actualité, un caractère particulier et qui prennent, par leur gravité, une intonation singulière.

127. Liberté : expression dont la profondeur, la noblesse et la grandeur se mêlent et se confondent souvent dans le mythe! Elle a inspiré et inspire encore toute remise en cause d'un ordre sociopolitique et économique. Elle marque de son sceau indélébile nombre de nos devises, de nos constitutions et de nos armoiries. Elle se trouve au départ et au terme de toutes nos actions.

128. Cependant, combien reste-t-elle fragile dans nos cœurs, précaire dans nos esprits, menacée et violée par nos actes! Confiscation subtile du pouvoir politique et économique, violence, terrorisme, misère morale sont les constantes qui enfrennent chaque jour la liberté chez les uns, impuissants devant l'incertitude d'un univers désemparé, conditionné et mécanisé.

129. Tirant tout le profit possible d'un ordre international fondamentalement à leur avantage, les nantis canalisent habilement leurs maux et leur agressivité vers les autres, à l'étranger.

130. Menacée et violée chez nous, notre liberté est chaque jour l'objet de la manipulation, de la contrainte et de la domination. Notre pauvreté, entretenue de surcroît par la légende, est le support commode d'une légitimation de la violation permanente de notre liberté toujours surveillée, toujours en sursis. Au nom d'un équilibre mondial établi sans nous et contre nous, nous sommes quotidiennement victimes du chantage, de la déstabilisation, de l'agression et de l'annexion.

131. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, aucune de nos terres, aucune de nos eaux, aucun de nos ciels ne sont à l'abri de la menace et de la force.

132. L'Angola, le Liban, Chypre, la Corée, l'Afghanistan, le Kampuchea démocratique sont autant de tristes et tragiques réalités de consciences humaines bafouées et violées par les dangereuses interventions extérieures, qui n'ont d'autre justification que la résurgence agressive des susceptibilités idéologiques de sujétion et de domination morale, politique, économique ou raciale.

133. Notre attachement indéfectible à notre liberté acquise au prix des pires sacrifices, la préservation scrupuleuse de nos diversités mais aussi de nos complémentarités nous commandent plus que jamais de n'point céder au marchandage, à l'intimidation. Cette conviction ne doit pas cependant donner l'impression de la défense d'un refuge, d'un repli illusoire sur nous-mêmes.

134. Nous croyons sincèrement et intimement à la solidarité internationale, aux vertus nécessaires au dialogue universel. Mais nous n'y voyons qu'une seule et unique condition, celle du respect strict de nos valeurs et de nos identités respectives. Un dialogue qui exclut ce préalable est synonyme de domination. Il détruit la compréhension, sème la méfiance, suscite l'affrontement et engendre la guerre.

135. Cette liberté que nous voulons pour nos Etats indépendants, nous la réclamons avec plus d'insistance pour les populations de la Namibie, du Timor oriental, pour tous ceux qui, dans la sueur et le sang, acceptent le martyre pour la libération de leur patrie. Notre liberté n'aura de véritable prix, de réelle signification, que prolongée et amplifiée par

celle des peuples encore sous domination coloniale ou raciste.

136. Dans le même ordre d'idée, nous appelons de tous nos vœux une solution rapide aux problèmes du Sahara occidental, de Mayotte et du conflit qui oppose l'Iran à l'Iraq. De notre capacité à résoudre ces crises par le dialogue et au sein des institutions régionales ou internationales appropriées, dépendent notre force et notre crédibilité dans toutes les négociations que nous menons pour notre survie et notre sécurité collectives.

137. La sécurité est un autre volet du triptyque qui, de manière constante, a fondé toute action, pacifique ou non, a inspiré les Etats fondateurs de l'Organisation des Nations Unies à San Francisco, et reste désormais la préoccupation essentielle de l'ensemble de nos Etats. Pourtant, que de gros nuages obscurcissent encore le ciel de la sécurité et de la paix!

138. La rivalité débridée et agressive dans le leadership mondial ne connaît plus de limites dans l'équilibre, même précaire mais combien salutaire, de la paix et de la sécurité. Le contrôle accru des mers et océans à des fins stratégiques, allié à une prolifération sans précédent de bases militaires, l'accroissement des dépenses engendrées par le dangereux affinage de la notion d'équilibre de forces, l'impasse dans les négociations internationales consacrées au désarmement et à l'utilisation rationnelle des ressources communes de l'humanité, le recours brutal à la violence, l'ingérence inadmissible dans les affaires intérieures des Etats faibles, sont quelques-uns des périls qu'il convient de conjurer à l'aube du siècle qui s'annonce.

139. Le Kampuchea démocratique et la Corée sont, entre autres et de l'avis de la délégation centrafricaine, deux cas patents d'une situation particulièrement préoccupante qui portent atteinte à la paix et la sécurité internationales.

140. C'est pourquoi il apparaît impérieux que tout règlement satisfaisant passe par le retrait de toutes les forces étrangères de ces pays, la préservation et la restauration de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale ainsi que la détermination de leur destin conformément aux seuls vœux de leurs peuples.

141. Est-il besoin de rappeler également les lourdes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales en Afrique australe, à Chypre, au Liban et en Afghanistan? Ne pas y prendre garde serait une démission de la conscience universelle que nous représentons, et en détourner le regard, le pari sur l'holocauste dont nul d'entre nous ne serait épargné.

142. Loin de nous l'idée de verser dans un pessimisme et un fatalisme excessifs. Nous croyons profondément à la capacité morale de l'homme, à son sens élevé de recul sur son passé pour mieux maîtriser son destin. C'est à cela que se mesure le progrès, certes inégal mais prodigieux, que l'humanité ne cesse d'accomplir.

143. J'aborde maintenant le dernier volet du tryptique qui concerne le développement. Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1974, la communauté internationale a pris de plus en plus conscience du phénomène de l'interdépendance économique des Etats et de leur destinée commune.

144. L'effondrement du système monétaire actuel, l'inflation, les crises de l'énergie et de l'alimentation ont mis en évidence, ces dernières années, la réalité de cette interdépendance et suscite la convocation de nombreuses conférences dont le but est d'instaurer un nouveau cadre de relations économiques, fondées sur les principes d'équité et de souveraineté entre tous les Etats.

145. Certes, des décisions orientées vers l'action qui devraient amorcer le processus visant à corriger les injustices existantes, à réduire l'écart croissant entre pays développés

et ceux en développement et à faciliter l'essor économique et social de ces derniers, ont été prises par la communauté internationale. Mais aujourd'hui encore, alors que nous sommes au début de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, on constate malheureusement que très peu d'efforts ont été réalisés par suite de l'égoïsme et du manque de volonté politique de la plupart des pays industrialisés.

146. Ainsi, des incertitudes continuent-elles de peser sur l'économie des pays du tiers monde : l'instabilité du système monétaire international qui ne cesse de perturber gravement leur balance des paiements et le fait que leurs exportations sont perpétuellement désavantagées sur les marchés mondiaux alors que les prix de leurs importations croissent démesurément. A cela s'ajoutent les obstacles de tous ordres imposés par diverses dispositions protectionnistes.

147. Le manque de moyens financiers, l'insuffisance du transfert réel de ressources et de technologie renforcent davantage la dépendance des pays en développement et aggravent leurs services de dettes. Cette situation a atteint aujourd'hui des proportions telles qu'elles exigent la mise en œuvre immédiate des décisions prises en vue d'enrayer les inégalités du système économique actuel.

148. C'est dans cet esprit que la République centrafricaine se réjouit de l'adoption, l'année dernière, par l'Assemblée générale de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56] ainsi que du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés<sup>4</sup> à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui vient de se tenir à Paris du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 1981. Le Gouvernement centrafricain voudrait en appeler à la conscience des pays riches pour qu'ils mettent effectivement en application les importantes mesures arrêtées à l'issue de ces réunions.

149. Cependant, je ne saurais cacher l'inquiétude de mon pays quant au retard survenu dans le lancement des négociations globales qui devaient, en principe, débiter en janvier dernier et qui n'ont pu l'être en raison des divergences persistantes sur les questions de procédure et de calendrier. J'espère néanmoins que, de la prochaine Réunion internationale sur la coopération et le développement, à Cancún, se dégagera un compromis fructueux, susceptible de satisfaire toutes les parties concernées par le dialogue Nord-Sud.

150. La République centrafricaine, quant à elle, apportera sa contribution à tous les nobles combats pour l'égalité, la justice sociale et le développement.

151. Je voudrais à présent, avant de terminer mon intervention, solliciter un instant l'attention de l'Assemblée générale sur la situation qui prévaut dans mon pays, deux ans après la chute de l'empire et la restauration de la république.

152. Depuis la date historique du 1<sup>er</sup> septembre dernier, le peuple centrafricain, ayant encore dans son corps et dans son sang le cauchemar de 14 longues années d'une dictature vile et abjecte, a fait appel à son armée pour façonner un nouveau destin qui réponde mieux à ses préoccupations essentielles. Il ne pouvait plus se taire et s'accommoder d'hommes politiques qui ont laissé le pays, deux ans durant, s'enliser dans une grave crise politique, économique et sociale, l'anarchie et le désordre, les velléités inévitables de déstabilisation. Il ne pouvait non plus accepter de verser à nouveau son sang devant l'incurie totale du dernier régime déchu, l'incompréhension et l'irresponsabilité des divers partis politiques.

153. C'est pourquoi, répondant à cet appel pressant et pathétique, l'armée, qui restait la seule garante de la défense des intérêts vitaux de la nation, a pris le pouvoir sans effusion de sang. Investie de cette mission limitée dans le

temps, elle a procédé tant à la suspension de la Constitution du 2 février 1981 qu'à celle des activités de tous les partis politiques pour s'atteler à une vigoureuse œuvre de réconciliation nationale, rendue impérieuse par la menace, les tensions qui déchiraient notre patrie et comportaient tous les germes d'une inévitable guerre civile. L'assainissement ainsi entrepris vise à créer le cadre nouveau d'une société démocratique véritable où la concertation, libre et acceptée, restera l'objet d'attachement constant de tous les citoyens centrafricains.

154. Profondément soucieux de ce que rien de durable ne peut se faire sans liberté, sécurité et paix, le Comité militaire pour le redressement national, mis en place par le général d'armée André Kolingba, a également proclamé sa foi dans les principes et idéaux des Nations Unies, dans l'OUA, dans le mouvement des pays non alignés et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

155. C'est pourquoi il s'est engagé à respecter toutes les obligations internationales antérieurement contractées, démontrant ainsi sa disponibilité permanente à poursuivre et approfondir les relations d'amitié et de coopération avec tous les Etats épris de paix et de justice, dans le respect de sa souveraineté nationale. Il y voit là les conditions essentielles qui pourraient aider au relèvement et au développement rapides de la République centrafricaine.

156. Comme on le sait, le règne du dictateur Bokassa, caractérisé par une exploitation irrationnelle, un pillage systématique des ressources nationales et une gestion anarchique des biens publics, a plongé le pays dans une crise économique et financière sans précédent. Ainsi les productions ont-elles subi, dans l'ensemble, une baisse moyenne de 50 p. 100 par rapport à 1971.

157. Les infrastructures de transports et de communications se sont dégradées à 100 p. 100, faute d'entretien, provoquant, notamment pour le réseau routier, la paralysie des circuits de collectes et de commercialisation des produits agricoles.

158. S'agissant de la situation financière, la mauvaise gestion, due à des prélèvements incontrôlés et des dépenses improductives, a entraîné un déficit budgétaire de plus de 46 millions de dollars sur un budget de 108 millions, tandis que le montant cumulé des dettes s'élève à 248 millions de dollars.

159. Le secteur socio-éducatif n'a pas été épargné : parallèlement à la dépréciation constante du pouvoir d'achat et à l'appauvrissement continu de la population, on a assisté à la dégradation totale des services et de l'infrastructure de la santé, de l'enseignement — déjà insuffisants —, donnant lieu à une recrudescence de maladies, à un taux élevé de déperditions et une déficience accrue de la formation des cadres.

160. Bien qu'un plan biennal de redressement économique et social pour la période 1980-1981 ait été mis sur pied par le dernier régime, la situation n'a guère changé; pis encore, elle s'est aggravée par suite de l'insuffisance de moyens financiers et du non-respect du programme établi.

161. C'est pourquoi la tâche primordiale assignée au Comité militaire pour le redressement national est la remise en état de l'économie, avec comme objectifs prioritaires : l'assainissement des finances publiques, le développement agropastoral, afin d'assurer une autosuffisance alimentaire et les revenus nécessaires aux masses rurales, la reconstruction du réseau routier en vue de permettre la liaison permanente entre les provinces et entre les provinces et la capitale, le relèvement et la création de structures éducatives et sanitaires.

162. Il va sans dire que, pour permettre au Comité militaire de mener à bien ce programme minim d'urgence, et compte tenu de la situation dramatique que je viens d'évoquer, le concours extérieur s'avère indispensable. Aussi

voudrais-je, de cette tribune, lancer un appel à la communauté internationale en général et aux pays amis en particulier pour qu'ils aident la République centrafricaine, par leur assistance financière et technique, à réaliser ces objectifs prioritaires.

163. C'est aussi dans ce contexte qu'il m'apparaît particulièrement utile de rappeler ici la résolution 35/87, du 5 décembre 1980, par laquelle l'Assemblée générale :

« *Lance un appel urgent* à tous les Etats Membres, aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux institutions économiques et financières internationales, afin qu'ils contribuent généreusement, par des voies bilatérales ou multilatérales, à la reconstruction, au relèvement et au développement de la République centrafricaine. »

164. Le Comité militaire souhaite vivement que le programme international d'assistance financière, technique et matérielle, préconisé dans cette résolution, puisse se réaliser le plus tôt possible.

165. Enfin, je voudrais remercier tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales qui ont déjà apporté leur contribution à la mise en application de cette résolution.

166. L'ironie du sort a voulu que mon pays, classé parmi les moins avancés du monde, soit, de surcroît, enclavé et, de ce fait, se trouve confronté à d'énormes difficultés. Mais le sort a voulu qu'il soit également une terre d'avenir grâce

à ses énormes potentialités économiques, dont la plus grande partie demeure encore inexploitée. C'est pour cela que la République centrafricaine ouvre ses portes à tous les investisseurs et les exhorte à y venir très nombreux pour exploiter les immenses possibilités qu'elle leur offre.

167. Trente-six ans après San Francisco, nous devons réfléchir à l'avenir de l'Organisation et dégager la nouvelle voie que les Etats Membres devraient suivre pour corriger les erreurs du passé. Notre espoir est d'instaurer un monde nouveau, un monde de paix, libéré de toute angoisse, de toute menace de guerre — une espérance, une foi en l'avenir de l'humanité, qui doivent convaincre les forts comme les faibles, les riches comme les pauvres, de la communauté indissociable du destin de l'homme.

*La séance est levée à 13 h 5.*

---

NOTES

1. Voir *The Department of State Bulletin*, vol. LXXVII, n° 19999 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1978), p. 483 à 496.
2. *Frente popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro*.
3. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14659.
4. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.1.8), première partie, sect. A.